



Département : Ardèche
Arrondissement : Largentière
Canton : Vallon Pont d'Arc

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N ° 23 PASSAGE AVEC ENGINS DE TERRASSEMENT ET CAMIONS
EN BORDURE DE LA RD 104**

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,
VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,
VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
Vu la demande du **en date du 7 octobre 2021 par l'entreprise ROUSTANG TP représentée par Yves ROUSTANG 525 Le Fadas 07260 JOYEUSE (04.75.39.58.01) yves.roustang@orange.fr**
Considérant qu'il y a lieu **d'effectuer une restriction de circulation ainsi qu'une restriction de stationnement afin de permettre à l'entreprise d'effectuer les travaux**

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Une restriction de la circulation est envisagée afin de permettre la sortie d'engins de terrassement et de camions sur la voie départementale 104 aux abords du chantier « Ranc de Guilhaumet »

**du mardi 2 novembre au vendredi 31 décembre 2021
de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
du lundi au vendredi**

ARTICLE 2 : Au cours de cette période le stationnement de tous véhicules sera interdit aux abords du chantier.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront portées à la connaissance des usagers par une signalisation adaptée.

ARTICLE 4 : la pose et la maintenance seront à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise qui effectue les travaux. La signalisation devra être mise en place jour et nuit pendant la durée des travaux.

ARTICLE 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 5 : Ampliation :

- DDT 07
- ENTREPRISE ROUSTAND
- GENDARMERIE DE LARGENTIERE

Fait à Uzer, le 8/10/2021



Le Maire
Yves AUBERT